

ÉPREUVES A DISTANCE

CE CALENDRIER TIENT LIEU DE CONVOCATION

Charte des examens à distance à l'UFR DSEP

Responsabilité de l'étudiant

PENSEZ À VOUS CONNECTER QUINZE MINUTES À L'AVANCE QUE CE SOIT POUR UN TEST OU POUR UN DEVOIR

- Pour être en mesure de traiter l'épreuve dans la durée impartie, vous devez auparavant rechercher l'endroit sur PLUBEL où les questions seront disponibles le jour J à l'heure de l'examen. Il vous appartient de faire ces repérages.
- Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous bénéficiez d'une connexion internet qui fonctionne parfaitement. Une connexion filaire est fortement recommandée. En cas de dysfonctionnement, l'université ne sera pas responsable et aucune nouvelle session d'examen ne pourra être organisée. Il convient par conséquent que vous vous organisiez en amont.
- L'étudiant doit gérer son temps.

Pour les QCM, l'écran fera apparaître la durée restante pour traiter l'épreuve en temps réel ainsi que le nombre de questions.

À l'issue de l'examen, il peut être demandé à l'étudiant de valider ses réponses. Attention, un QCM non validé n'est pas corrigé. **Il est donc impératif de valider dans les délais.** Le QCM peut aussi avoir été paramétré avec un envoi automatique.

Pour les devoirs, vous cliquez sur le sujet pour en prendre connaissance, vous pouvez composer hors connexion mais veillez à bien avoir une connexion fonctionnelle au moment de déposer votre travail. Un court délai supplémentaire de remise des devoirs est programmé en cas de difficultés au dernier moment.

Vous composez sur un logiciel de traitement de texte puis vous rendez votre copie dans la boîte de devoirs. Vous devez respecter le format demandé par l'enseignant parmi les formats PDF, word ou odt. Attention, la conversion en PDF ou word est impérative pour les fichiers « PAGES » (sous Mac) ou pour tout fichier issu d'un autre logiciel de traitement de texte peu courant, car les copies ne pourront pas être corrigées. Sachez qu'en tant qu'étudiant de l'Université de Bourgogne, vous pouvez télécharger gratuitement le logiciel de traitement de texte Word.

Vous devez nommer le(s) fichier(s) que vous allez rendre de la manière suivante : **nom prénom matière et année d'étude**. Vous devez impérativement indiquer votre numéro d'étudiant en début de copie pour que nous n'ayons aucune difficulté à vous retrouver le cas échéant. Le texte doit être rédigé en Times new roman, caractères 12 (ou tout équivalent raisonnable), marges 2,5 et justifié. Les étudiants doivent se conformer aux consignes de l'enseignant, notamment concernant la longueur (maximale) de la copie.

Ces règles de présentation sont également valables lorsque l'examen prend la forme d'un envoi par mail, selon les indications des enseignants.

POUR GAGNER DU TEMPS, PRÉPAREZ VOS COPIES À L'AVANCE.

- Il est **INTERDIT** de traiter le sujet à plusieurs. Si des pratiques frauduleuses sont détectées, les étudiants concernés s'exposent à des poursuites et, le cas échéant, à des sanctions disciplinaires. Nous vous rappelons que les copies peuvent être soumises, par vos enseignants, au logiciel Compilatio afin de détecter les cas de plagiat (un copié-collé d'informations trouvées sur internet est une forme de plagiat).

« Droits » des étudiants :

Si vous rencontrez des difficultés techniques lors d'une épreuve, contactez dans un premier temps et dans les meilleurs délais l'enseignant responsable de la matière concernée. Une version word ou pdf des sujets pourra éventuellement vous être envoyée par mail, en fonction de votre cas particulier et sur décision du responsable de l'épreuve. Le signalement de vos difficultés à l'enseignant doit être fait dans les meilleurs délais (au courant de l'épreuve ou juste après la fin du temps imparti). Des demandes tardives ne seront pas recevables.

<https://ead.u-bourgogne.fr/teams/teams-etudiant.html>. Les étudiants y trouveront les informations pour se connecter à une équipe pouvant leur apporter une aide.

En cas d'impossibilité de joindre l'enseignant, contactez immédiatement le secrétariat de votre filière et année en exposant les difficultés rencontrées comme vous l'auriez fait en écrivant à l'enseignant responsable de la matière concernée. Le secrétariat transmettra votre communication, avec sa date et son heure de transmission, à l'enseignant responsable qui appréciera le caractère raisonnable ou non de votre demande.

En cas de difficultés de connexion ou de matériel informatique, vous pouvez composer dans les salles informatiques ou prendre contact avec l'Université. De manière très exceptionnelle, une copie manuscrite peut être envoyée/déposée sous forme de photo (sous réserve de **l'acceptation préalable** de l'enseignant) ou sous format PDF grâce à l'utilisation d'un logiciel gratuit de scanner disponible pour les téléphones portables.

Lundi 26 avril 2021			
Année d'études	Matières	Heures	enseignant
LAP 35 étu Dijon 2 étu Nevers	ORAUX VIA TEAMS Droit hospitalier <u>Teams</u> : équipe LAP – canal droit hospitalier	Voir ordre de passage annexe 1	M. Villecourt

Mardi 27 avril 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	QCM A DISTANCE Droit de l'Union Européenne <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	9h30 – 10h30 + 20 min tiers-temps	Caroline Bugnon
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Droit administratif <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	14h – 17h + 1h tiers-temps	Sophie Monnier

Mercredi 28 avril 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 59 étu Dijon	ECRIT A DISTANCE Note de synthèse <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	9h – 11h + 40 min tiers-temps	M. Zaepfel
LAP 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Note de synthèse <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	9h – 11h + 40 min tiers-temps	Mme Aivazadeh
LAP 59 étu Dijon	ECRIT A DISTANCE Dissertation culture générale <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	14h30 – 16h30 + 40 min tiers-temps	M. Zaepfel
LAP 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Dissertation culture générale <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	14h30 – 16h30 + 40 min tiers-temps	Mme Aivazadeh

Jeudi 29 avril 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Finances locales <u>Lien Plubel</u> : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229	14h – 16h + 40 min tiers-temps	Laurence Baghestani

Vendredi 30 avril 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Politique économique <u>Lien Plubel : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229</u>	9h – 11h + 40 min tiers-temps	Katarina Schone

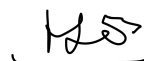
Lundi 3 mai 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	QCM A DISTANCE Economie générale <u>Lien Plubel : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229</u>	9h30 – 10h30 + 20 min tiers-temps	Dominique Bianco
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Comptabilité publique <u>Lien Plubel : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229</u>	14h – 16h + 40 min tiers-temps	Patrice Raymond

Mardi 4 mai 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 25 étu Dijon	ECRIT A DISTANCE Questions sociales <u>Lien Plubel : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229</u>	14h – 16h + 40 min tiers-temps	Dominique Andolfatto

Mercredi 5 mai 2021			
Année d'études	Matières	Heures	Enseignant
LAP 59 étu Dijon 2 étu Nevers	QCM A DISTANCE Institutions administratives et judiciaires <u>Lien Plubel : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229</u>	9h30 – 10h30 +20 min tiers-temps	Caroline Bugnon et Emmanuelle Juen
LAP 49 étu Dijon 2 étu Nevers	ECRIT A DISTANCE Gestion des ressources humaines <u>Lien Plubel : https://plubel-prod.u-bourgogne.fr/course/view.php?id=3229</u>	14h – 15h30 + 30 min tiers-temps	Laura Marault

Dijon, le 08/04/2021

La Responsable de la Scolarité UFR
Droit et Sciences Economique et Politique



Mme LE BARBANCHON Maud

ANNEXE 1 : ordre de passage oraux droit pénal
Avec M. Villecourt – lundi 26 avril 2021

Etudiant		Heure de passage
Mme ANTONYAN - Nevers	EMMA	09:00
Mme CALIXTE - Nevers	ANASTASIA	09:10
Mme AZHAF	SOKAINA	09:20
Mme BARDOUX	ALICIA	09:30
Mme BARDOUX	LESLIE	09:40
Mme BARTHEN--DETHOOR	ALEXIA	10:00
Mme BOCCARD	ANAIS	10:10
Mme BOKSA	LEA	10:20
Mme DIEU	MORGANE	10:30
Mme DJALLA	NOÉLINE	10:40
Mme ENMER	MYRIAM	11:00
Mme FILALI	SOUKAYNA	11:10
Mme FRENET	ORNELLA	11:20
Mme GRYSELEYN	ADELINE	11:30
Mme GUERIN	CHLOE	11:40
Mme HAMMOUTI	LOUISA	12:00
M. HENNICK	HUGO	12:10
Mme HIRTZMANN	LEA	12:20
Mme HOUMADI	ANICHATE	12:30
Mme JACQUIN-ANTONY	ANNE-CHARLOTTE	14:00
Mme KHAMRAEVA AUBERT	ASAL	14:10
Mme KOSSI	ATSUPÉ AFI	14:20
Mme LAMBERT / LEBOURGEOIS	JULIETTE	14:30
Mme LE BARBANCHON	LOUISE	14:40
M. LOSA	VICTOR	15:00
Mme LUPI	FIONA	15:10
Mme PEIGNEY	ELISE	15:20
Mme PERRET	CLEMENCE	15:30
Mme PERRIN-QUERMEL	LEA	15:40
Mme PEZARD	ELAURA	16:00
Mme RAFIOU	HENTURIA	16:10
Mme SARTOTRIS	SARAH	16:20
M. SOLOMONYAN	ALEX	16:30
Mme TAPIE	ALICE	16:40
Mme TOURE	AMINATA	17:00